

Document de Pierre Puissant

Retranscrit de l'original par Patrick Claude de l'association au pied du mur à Mallefougasse

Le 30 décembre 2016

Contrat de prêt pour le gardiennage en troupeau de 11 brebis de Jean-Louis-André Chauvin au berger Gaspard Amenc le 15 octobre 1775.

Le quinze octobre 1775

A donné ledit Jean-Louis André Chauvin audit Gaspard Amenc de Mallefougasse onze brebis à savoir en megerie (gardiennage), dix fedés (agnelles) et un âne âgé, à bon pour et ce pour le temps à terme de six années jusqu'à trois ans ledit Amenc ne peut rien prétendre jusqu'à trois ans, s'il a des bêtes à lever elles seront remplacées du même argent, le dit Amenc aura le choix s'il a des agneaux males de les vendre ou de les garder, s'il venait à les vendre, l'argent sera à partager et les femelles suivront la megerie. Lors de de la toison, la laine et anis sera à partager, et donnera ledit Amenc la vie nécessaire audit bétail

La présente faite en double et les parties l'ont signé, sera rédigé et un a été publié.

(Signatures : Jean-Louis-André Chauvin / G Amenc).